

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 28 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 juin 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 33**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Annick SOLIER

**Était absente excusée :** Edith LANGLOIS.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20230628-18 : EJ\_GMR MSA - FICHES PROJETS 2023

### Contexte

Dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural, la MSA octroie à PBI une enveloppe d'environ 13 500 euros par an jusqu'en 2025. Il s'agit d'un dispositif qui permet aux acteurs de l'enfance et de la jeunesse de développer et mettre en place des projets en faveur des familles agricoles et des territoires ruraux.

Les thématiques bénéficiant d'un soutien financier en développement sont :

- \* Accueil petite enfance
- \* Loisirs/vacances
- \* Parentalité
- \* Mobilité
- \* Numérique

### Propositions pour les actions 2023 :

1) Achat du matériel pédagogique des Relais Petite Enfance dans la perspective d'intégrer les nouveaux locaux :

- Maison des Services aux Publics à Villers-Bocage
- Maison citoyenne à Caumont-sur-Aure

Coût de l'action : 9 434 €

Enveloppe Msa : 7 547 €

2) Action parentalité : le Jardin partagé :

Un potager est en construction au siège de PBI afin que le RPE Aux Monts des Lutins et l'Aïsh géré par l'UNCMT puissent mettre en place des activités autour de la nature et renforcer le lien parent-enfant.

Coût total de l'action : 2 919 €

Enveloppe Msa : 2335 €

Les projets passent en commission MSA le 19 juin 2023.

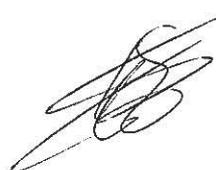
**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** le dépôt des projets proposés dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural de la MSA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY

